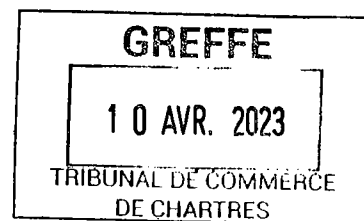


Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHARTRES - 2801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 10/04/2025 - B2025/002740 - 2024 B 00011 - 982 971 046 - A2MT



SASU A2MT

Négociation dans l'ameublement

5 Allée du Hameau Gabriel Péri
28000 CHARTRES

Comptes Annuels au 31/12/2024

Siret : 98297104600015

Code APE : 4615Z

Je certifie le bilan est conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes.

Sommaire

❖ Documents de synthèse

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Compte de Résultat

❖ Annexe

- Principes, Règles et Méthode comptables
- Note sur l'actif
 - Immobilisations
 - Créances
- Note sur le passif
 - Capitaux propres
- Note sur le compte de résultat
 - Produits exceptionnels

❖ Liasse fiscale

BILAN ACTIF

Entreprise : A2MT - SIRET : - NAF : Adresse :

Sélection : Date de : 01/01/2024 à : 31/12/2024

	Exercice N				N-1	
	Brut		Amort/Prov		Net	Net N-1
Capital souscrit non appelé	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement	AB		AC			
Frais de recherche & développement	AD		AE			
Concession, brevets & droits similaires	AF		AG			
Fonds commercial	AH		AI			
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
Avances & acomptes sur immobilisations	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	AN		AO			
Constructions	AP		AQ			
Installations techniques, matériel & outill.	AR		AS			
Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
Immobilisations en cours	AV		AW			
Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
Participations évaluées en équivalence	CS		CT			
Autres participations	CU		CV			
Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières	BH		BI			
TOTAL I	BJ		BK			
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS						
Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
En cours de production de biens	BN		BO			
En cours de production de services	BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
Marchandises	BT		BU			
Avances & acomptes versés sur	BV		BW			
CRÉANCES						
Clients & comptes rattachés	BX		BY			
Autres créances	BZ	18	CA		18	
Capital souscrit & appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS						
Valeurs mobilières de placement	CD		CE			
Disponibilités	CF	7 489	CG		7 489	
COMPTES DE RÉGULARISATION						
Charges constatées d'avance	CH		CI			
TOTAL II	CJ	7 507	CK		7 507	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	CL					
Primes de remboursement des obligations	CM					
Ecarts de conversion actif (V)	CN					
TOTAL GENERAL (O à V)	CO	7 507	1A		7 507	

BILAN PASSIF

Entreprise : A2MT - SIRET : - NAF : Adresse :

Sélection : Date de : 01/01/2024 à : 31/12/2024

	Exercice N		N-1
		Net	Net N-1
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves	DA	1 000	
Primes liées au capital social	DB		
Ecarts de réévaluation	DC		
Réserve légale	DD		
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées	DF		
Autres réserves	DG		
Report à nouveau	DH		
Résultat de l'exercice	DI	2 756	
Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées	DK		
TOTAL I	DL	3 756	
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL II	DO		
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	DP		
Provisions pour charges	DQ		
TOTAL III	DR		
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts & dettes auprès des	DU		
Emprunts & dettes financières divers	DV		
Avances & acomptes reçus sur commandes	DW		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	DX		
Dettes fiscales & sociales	DY	3 751	
Dettes sur immobilisations & comptes	DZ		
Autres dettes	EA		
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Produits constatés d'avance	EB		
TOTAL IV	EC	3 751	
Ecarts de conversion passif (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	7 507	
BILAN AVEC DECIMALES		7 507,49	

COMPTE DE RÉSULTAT

Entreprise : A2MT - SIRET : - NAF : Adresse :

Sélection : Date de : 01/01/2024 à : 31/12/2024

	Exercice N		N-1
PRODUITS			
Ventes de marchandises	FC		
Production vendue (biens)	FF		
Production vendue (services)	FI	37 488	
Chiffres d'affaires Nets	FL	37 488	
Production stockée	FM		
Production immobilisée	FN		
Subventions d'exploitation	FO		
Reprise /prov. & transferts charges	FP		
Autres produits	FQ		
Total des produits d'exploitation (I)	FR	37 488	
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	FS		
Variations de stocks de march.	FT		
Achats matières premières	FU		
Variation de stocks Mat./appro	FV		
Autres achats et charges externes	FW	22 821	
Impôts, taxes et vers. assimilés	FX	87	
Salaires et traitements	FY	7 645	
Charges sociales	FZ	3 692	
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Amort. sur immobilisations	GA		
Provis. sur immobilisations	GB		
Provis. sur actif circulant	GC		
Amort. pour risque et charges	GD		
Autres charges	GE		
Total des charges d'exploitation (II)	GF	34 246	
RESULTAT D'EXPLOITATION	GG	3 242	
OPÉRATIONS EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS			
De participations	GJ		
D'autres valeurs mobil. & créances	GK		
Autres intérêts et produits associés	GL		
Reprise/provis. & transf. charges	GM		
Différences positives de change	GN		
Prod. nets/cess. val. mobil. placement	GO		
Total des produits financiers (V)	GP		
CHARGES FINANCIERES			
Dot. aux amort. & aux provisions	GQ		
Intérêts et charges assimilées	GR		
Différences négatives de change	GS		
Charges nettes/cess. mob. de placement	GT		
Total des charges financières (VI)	GU		
Résultat financier	GV		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	GW	3 242	

COMPTE DE RÉSULTAT

Entreprise : A2MT - SIRET : - NAF : Adresse :

Sélection : Date de : 01/01/2024 à : 31/12/2024

	Exercice N		N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	HA		
Sur opérations de capital, cession actifs	HB		
Reprises/prov. & transf.de charges	HC		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	HE		
Sur opérations en capital	HF		
Dotations aux amort. & provisions	HG		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	HH		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	HI		
Partic. salariés Expansion	HJ		
Impôts sur les bénéfices	HK	486	
TOTAL GENERAL (PRODUITS)	HL	37 488	
TOTAL GENERAL (CHARGES)	HM	34 732	
Perte	HN		
Bénéfice	HO	2 756	

Annexe

Note 20 – Principes, règles et méthodes comptables

Généralité sur les règles comptables

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux règles en vigueur. L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les titres détenus par l'entreprise ont été comptabilisés sur la base du coût d'acquisition. A l'inventaire, si leur valeur dévaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que ceux relatifs aux engagements de l'entreprise et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

Note 31 – Immobilisations

Immobilisations

La société a appliqué à partir du 1er janvier 2005 les nouveaux règlements CRC N°2002-10 et N°2004-06 relatifs aux actifs.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix achat et frais accessoires déduction faite des rabais, remise, ristournes et des escomptes de règlement) ou à leur coût de production.

Le montant amortissable et la valeur brute déduction faite de la valeur résiduelle. Cette dernière n'est prise en compte que si elle est mesurable et significative.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon rythmes de consommation des avantages économiques attendus, en fonction de l'utilisation probable.

Les modes d'amortissements retenus sont les modes linéaires ou dégressifs selon le cas.

Conformément au règlement CRC 2002-10, la méthode prospective a été retenue. Cette dernière a été appliquée globalement.

Conformément au règlement 2002-10 sur les actifs du CRC, une étude sur l'éventuelle nécessité de décomposer des immobilisations a été effectuée.

Celle-ci ne révèle pas la présence d'immobilisation décomposable présentant un impact significatif.

Note 34 – Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Note 40 – Capitaux propres

Composition du capital social

Désignation	Actions ou parts sociales		
	Nombre	Valeur Unitaire	Total
Au début de l'exercice	100	10	1000
Emises dans l'exercice			
Remboursées dans l'exercice			
A la fin d'exercice	100	10	1000
Augmentation de capital par incorporation de réserves			
Réduction de capital par prélèvement sur les réserves			

Note 55 – Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également ceux qui présentent un caractère exceptionnel en égard à leurs montants.

Liasse fiscale



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION	
M Thiemmonge Waldéric	<u>Pour le compte de :</u> SAS A2MT 5 ALLEE DU HAMEAU GABRIEL PERI 28000 CHARTRES
A COMPLETER A COMPLETER	
<u>N° d'adhérent</u> : 20240270091111	<u>N° SIREN</u> : 982 971 046 <u>Période déclarée</u> : Année 2024 <u>Date limite de dépôt</u> : 20/05/2025

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS
Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2024)
Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)
Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2024)
Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2024)
Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2024)

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2024)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie

5 Allée du Hameau Gabriel Péri

Code postal

28000

Ville

Chartres

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

Négociation dans l'ameublement et dans toute autres activités de service

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux
normalBénéfice imposable à
15%

3 243

Déficit (report du 2033-
B)

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Oui

Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé

EBP MAC



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

(Applicable à compter du
31/12/2022)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

L - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

1 - RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)

7 645



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du
31/12/2023)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
2 - Actif circulant			
Créances autres (3)	18		18
Disponibilités	7 489		7 489
TOTAL II	7 507		7 507
TOTAL GENERAL (I + II)	7 507		7 507

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Résultat de l'exercice	2 757
TOTAL I	3 757
3 - Dettes (4)	
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	3 751
TOTAL III	3 751
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7 508

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	37 488
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			37 488
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges externes			22 821
Impôts, taxes et versements assimilés			87
Rémunérations du personnel			7 645
Charges sociales			3 692
Total des charges d'exploitation (II)			34 245
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			3 243
Produits et charges divers	Impôts sur les bénéfices (VII)		486
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			2 757

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	2 757	
Réintégrations de l'exercice		
Impôts et taxes non déductibles		486
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	3 243	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	3 243	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

*(Applicable à compter du
31/12/2021)*

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE***Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

*(Applicable à compter du
31/12/2021)*

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

III - DIVERS

Montant de la TVA collectée

7 495Montant de la TVA déductible sur biens et services *(sauf immobilisations)***1 354**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

*(Applicable à compter du
31/12/2021)*

**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-G

*(Applicable à compter du
31/12/2021)*

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-RCI

*(Applicable à compter du
31/12/2024)*

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



A2MT
Société par action simplifiée,
Au capital de 1000 euros,
Siège social: 5 Allée du Hameau Gabriel Péri
28000 CHARTRES
982 971 046 RCS CHARTRES

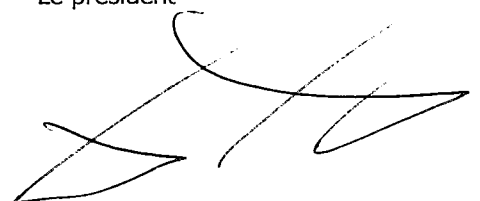
DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 08 Avril 2025
DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 2756 euros de la manière suivante:

Réserve légal	100
Autres réserves	2656
Distribution de dividende	
Total égal au bénéfice à affecter	2756

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social.

Certifié conforme
Le président



A2MT
Société par action simplifiée,
Au capital de 1000 euros,
Siège social: 5 Allée du Hameau Gabriel Péri,
28000 CHARTRES
982 971 046 RCS CHARTRES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 08 Avril 2025

L'an Deux mille vingt cinq, le 07 Avril,
Monsieur Waldéric THIEMMONGE,
Demeurant 5 Allée du Hameau Gabriel Péri, 2800 CHARTRES,
Associé unique de la société A2MT et président de la société,

I. A Préalablement exposé ce qui suit :

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du code général des impôts.

II. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31/12/2024,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 2756 euros de la manière suivante:

Réserve légal	100
Autres réserves	2656
Distribution de dividende	
Total égal au bénéfice à affecter	2756

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L227-10 du code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la société et l'associé unique Président, savoir :

Convention de prise en charges des frais de déplacements conclue avec le président associé unique.

La société a pris en charge les frais de déplacement de M. THIEMMONGE Waldéric à hauteur de 8838.38 euros.

Convention de salaires annuels avec M. THIEMMONGE Waldéric.

Une somme de 7645.18 euros a été versée par la société à son président à titre de salaires bruts annuels au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à CHARTRES

Le 08 Avril 2025

M. THIEMMONGE Waldéric

